



**certification HAS**

**Book construit à  
partir des grilles  
HAS générées  
depuis CALISTA**

**V2025**

**certification HAS**

**TRANSFUSION**

**grille Calista**



Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GRII-358142

Site géographique  
FORAP

Service Unité

Méthode      Sous méthode  
Traceur ciblé    Transfusion

Description traceur  
Book FORAP 2025

Commentaire  
no value

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

Professionnels
<b>Critère n°2.2-11</b> Les équipes maîtrisent les risques liés à la transfusion sanguine <b>Crit.2.2-11-ee01-TCI</b> L'analyse bénéfices/risques est réalisée pour tout acte de transfusion, notamment la nuit. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°2.2-11</b> Les équipes maîtrisent les risques liés à la transfusion sanguine <b>Crit.2.2-11-ee04-TCI</b> Les professionnels sont formés aux bonnes pratiques transfusionnelles. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°2.2-11</b> Les équipes maîtrisent les risques liés à la transfusion sanguine <b>Crit.2.2-11-ee02-TCI</b> Le contrôle ultime au lit du patient est réalisé conformément aux bonnes pratiques de transfusion. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°2.2-11</b> Les équipes maîtrisent les risques liés à la transfusion sanguine <b>Crit.2.2-11-ee03-TCI</b> La prévention du risque transfusionnel est conforme aux recommandations de la HAS. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°2.2-11</b> Les équipes maîtrisent les risques liés à la transfusion sanguine <b>Crit.2.2-11-ee05-TCI</b> L'équipe améliore ses pratiques en matière de transfusion à l'appui de l'analyse régulière de ses indicateurs et des événements indésirables déclarés. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable

## Observations

### Critère n°2.2-08

Les équipes respectent les précautions standards d'hygiène

#### Crit.2.2-08-ee01-OBS

L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : zéro bijou aux mains et aux poignets, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee03-OBS

Les pratiques garantissent la dignité, l'intimité et l'intégrité du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee04-OBS

Les locaux garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-02

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

#### Crit.1.1-02-ee04-OBS

En cas de prise en charge de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement et les locaux sont adaptés au respect de leur intimité, dignité ainsi qu'à leur sécurité.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-03

Le patient bénéficie du respect de la confidentialité et du secret professionnel

#### Crit.1.1-03-ee05-OBS

Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee06-OBS

Les personnes, particulièrement en situation de handicap physique, mental et sensoriel, peuvent accéder à l'établissement et y circuler aisément.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee05-OBS

Les équipements garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-13

Les équipes se coordonnent pour la réalisation des transports intrahospitaliers des patients

#### Crit.2.1-13-ee04-OBS

Les conditions de sécurité, de confidentialité et de confort du patient lors de son transport sont respectées (matériel fonctionnel, protections adéquates...).

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.2-09

Les équipes respectent les précautions complémentaires d'hygiène

#### Crit.2.2-09-ee04-OBS

L'équipe utilise les équipements de protection individuelle selon les recommandations (pas de masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, gants (stériles ou non) éliminés immédiatement après le geste, changés entre deux patients, pas de surblouse hors des chambres...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent les risques, notamment infectieux, liés aux équipements et aux pratiques professionnelles

#### Crit.2.3-06-ee04-OBS

L'équipe porte une tenue et des équipements (tunique, pantalon, masque) adaptés et strictement dédiés au secteur interventionnel.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-13

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation des rayonnements ionisants

#### Crit.2.2-13-ee06-OBS

Dans les secteurs utilisant des rayonnements ionisants, les professionnels utilisent les équipements de protection individuels (tablier, lunettes, ...) et les dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'approvisionnement des produits de santé

#### Crit.2.2-04-ee05-OBS

Le contrôle du stockage des produits de santé est effectif avec retrait des périmés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-07

La gouvernance a une politique de sécurité de ses professionnels

#### Crit.3.2-07-ee04-OBS

L'environnement de travail contribue à la sécurité des professionnels (équipements, locaux, accès).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-09

L'établissement a un environnement favorable à la qualité de vie au travail

#### Crit.3.2-09-ee06-OBS

L'environnement de travail contribue à la qualité de vie au travail (propreté, décoration, aménagements pensés par et pour les professionnels...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-01

L'établissement entretient ses locaux et ses équipements

#### Crit.3.4-01-ee01-OBS

Les locaux sont entretenus et propres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-03

L'établissement agit pour la transition écologique

#### Crit.3.4-03-ee06-OBS

Le tri des déchets est opérationnel (poubelles de tri pour les différents types de déchets, faciles d'accès et des affiches expliquant les règles de tri).

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°1.2-05

Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles qui peuvent l'accompagner pour son retour à domicile.

#### Crit.1.2-05-ee04-OBS

Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles, éventuellement sur le site internet, mis à jour et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.3-10

Le patient bénéficie de messages de prévention afin d'agir pour sa santé

#### Crit.1.3-10-ee04-OBS

Des messages de santé publique (vaccination, maltraitance, numéro national de prévention du suicide, don d'organe et de tissus...) et de prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) récents et adaptés sont disponibles dans les services.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.4-01

Le patient est invité à exprimer sa satisfaction et à faire part de son expérience

#### Crit.1.4-01-ee06-OBS

Le macaron associé au niveau de certification et aux résultats des IQSS en diffusion publique, dont e-Satis, sont lisiblement affichés aux accueils de l'établissement.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-01

Le patient connaît les informations nécessaires à son séjour

#### Crit.1.2-01-ee06-OBS

Le patient, et/ou ses proches ou aidants, sont informés de leurs obligations (respect de l'environnement hospitalier, respect des personnels et des autres usagers, charte de la laïcité, droit à l'image...).

Oui  Non  Non applicable

**certification HAS**

**SAMU / SMUR**

**grille Calista**



Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GR11-358137

Site géographique  
FORAP

Service Unité

Méthode      Sous méthode  
Traceur ciblé SAMU/SMUR

Description traceur  
Book FORAP 2025

Commentaire  
no value

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

Professionnels
<p><b>Critère n°2.3-01</b></p> <p>Chaque appelant au SAMU pour un problème de santé est orienté et pris en charge grâce à une régulation médicale adaptée à sa situation</p> <p><b>Crit.2.3-01-ee01-TCI</b></p> <p>Les professionnels du SAMU appliquent le protocole d'organisation de la régulation médicale des appels, des rôles de l'assistant de régulation médicale (ARM) et du médecin régulateur.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.3-01</b></p> <p>Chaque appelant au SAMU pour un problème de santé est orienté et pris en charge grâce à une régulation médicale adaptée à sa situation</p> <p><b>Crit.2.3-01-ee04-TCI</b></p> <p>Les patients remarquables (HAD, femme enceinte géographiquement isolée, patient sous assistance respiratoire...) sont identifiés avec les mesures particulières de prise en charge.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.3-01</b></p> <p>Chaque appelant au SAMU pour un problème de santé est orienté et pris en charge grâce à une régulation médicale adaptée à sa situation</p> <p><b>Crit.2.3-01-ee02-TCI</b></p> <p>L'équipe du SAMU est formée à l'accueil, l'écoute et la bonne orientation des appelants.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.3-01</b></p> <p>Chaque appelant au SAMU pour un problème de santé est orienté et pris en charge grâce à une régulation médicale adaptée à sa situation</p> <p><b>Crit.2.3-01-ee03-TCI</b></p> <p>Toutes les communications sont tracées au sein du dossier de régulation médicale (DRM).</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>

## Professionnels

### Critère n°2.3-01

Chaque appelant au SAMU pour un problème de santé est orienté et pris en charge grâce à une régulation médicale adaptée à sa situation

#### Crit.2.3-01-ee05-TCI

L'orientation du patient au décours de la prise en charge par le SAMU est argumentée et tient compte des filières d'admission directe, et si possible, des préférences du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-01

Chaque appelant au SAMU pour un problème de santé est orienté et pris en charge grâce à une régulation médicale adaptée à sa situation

#### Crit.2.3-01-ee06-TCI

Les équipes du SAMU analysent leurs pratiques et la pertinence des décisions, en particulier en réécoutant les enregistrements pour améliorer ces pratiques.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-02

Le dossier médical préhospitalier des SMUR comporte tous les éléments nécessaires à la poursuite de la prise en charge du patient

#### Crit.2.3-02-ee01-TCI

La composition de l'équipe SMUR est tracée dans le planning d'intervention.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-02

Le dossier médical préhospitalier des SMUR comporte tous les éléments nécessaires à la poursuite de la prise en charge du patient

#### Crit.2.3-02-ee02-TCI

Les dossiers médicaux préhospitaliers sont complets : hypothèse diagnostique, thérapeutique mise en oeuvre, surveillance réalisée, nom du médecin...

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-02

Le dossier médical préhospitalier des SMUR comporte tous les éléments nécessaires à la poursuite de la prise en charge du patient

#### Crit.2.3-02-ee03-TCI

Le bilan de l'analyse régulière des dossiers par l'équipe SMUR donne lieu à des actions d'amélioration de leurs pratiques (pilotage d'activité, formation, adaptation des moyens...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-02

Le dossier médical préhospitalier des SMUR comporte tous les éléments nécessaires à la poursuite de la prise en charge du patient

#### Crit.2.3-02-ee04-TCI

L'équipe du SMUR met en oeuvre des actions d'amélioration en lien avec l'analyse régulière de ses indicateurs de prise en charge (délai moyen de sortie des SMUR, délai d'immobilisation des SMUR, délai de transmission du bilan au SAMU, délais de transfert...).

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.2-08

Les équipes respectent les précautions standards d'hygiène

#### Crit.2.2-08-ee01-OBS

L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : zéro bijou aux mains et aux poignets, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee03-OBS

Les pratiques garantissent la dignité, l'intimité et l'intégrité du patient.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee04-OBS

Les locaux garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-02

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

#### Crit.1.1-02-ee04-OBS

En cas de prise en charge de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement et les locaux sont adaptés au respect de leur intimité, dignité ainsi qu'à leur sécurité.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-03

Le patient bénéficie du respect de la confidentialité et du secret professionnel

#### Crit.1.1-03-ee05-OBS

Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee06-OBS

Les personnes, particulièrement en situation de handicap physique, mental et sensoriel, peuvent accéder à l'établissement et y circuler aisément.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee05-OBS

Les équipements garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-13

Les équipes se coordonnent pour la réalisation des transports intrahospitaliers des patients

#### Crit.2.1-13-ee04-OBS

Les conditions de sécurité, de confidentialité et de confort du patient lors de son transport sont respectées (matériel fonctionnel, protections adéquates...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-09

Les équipes respectent les précautions complémentaires d'hygiène

#### Crit.2.2-09-ee04-OBS

L'équipe utilise les équipements de protection individuelle selon les recommandations (pas de masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, gants (stériles ou non) éliminés immédiatement après le geste, changés entre deux patients, pas de surblouse hors des chambres...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent les risques, notamment infectieux, liés aux équipements et aux pratiques professionnelles

#### Crit.2.3-06-ee04-OBS

L'équipe porte une tenue et des équipements (tunique, pantalon, masque) adaptés et strictement dédiés au secteur interventionnel.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.2-13

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation des rayonnements ionisants

#### Crit.2.2-13-ee06-OBS

Dans les secteurs utilisant des rayonnements ionisants, les professionnels utilisent les équipements de protection individuels (tablier, lunettes, ...) et les dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'approvisionnement des produits de santé

#### Crit.2.2-04-ee05-OBS

Le contrôle du stockage des produits de santé est effectif avec retrait des périmés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-07

La gouvernance a une politique de sécurité de ses professionnels

#### Crit.3.2-07-ee04-OBS

L'environnement de travail contribue à la sécurité des professionnels (équipements, locaux, accès).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-09

L'établissement a un environnement favorable à la qualité de vie au travail

#### Crit.3.2-09-ee06-OBS

L'environnement de travail contribue à la qualité de vie au travail (propreté, décoration, aménagements pensés par et pour les professionnels...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-01

L'établissement entretient ses locaux et ses équipements

#### Crit.3.4-01-ee01-OBS

Les locaux sont entretenus et propres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-03

L'établissement agit pour la transition écologique

#### Crit.3.4-03-ee06-OBS

Le tri des déchets est opérationnel (poubelles de tri pour les différents types de déchets, faciles d'accès et des affiches expliquant les règles de tri).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-05

Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles qui peuvent l'accompagner pour son retour à domicile.

#### Crit.1.2-05-ee04-OBS

Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles, éventuellement sur le site internet, mis à jour et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.3-10

Le patient bénéficie de messages de prévention afin d'agir pour sa santé

#### Crit.1.3-10-ee04-OBS

Des messages de santé publique (vaccination, maltraitance, numéro national de prévention du suicide, don d'organe et de tissus...) et de prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) récents et adaptés sont disponibles dans les services.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°1.4-01

Le patient est invité à exprimer sa satisfaction et à faire part de son expérience

#### Crit.1.4-01-ee06-OBS

Le macaron associé au niveau de certification et aux résultats des IQSS en diffusion publique, dont e-Satis, sont lisiblement affichés aux accueils de l'établissement.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-01

Le patient connaît les informations nécessaires à son séjour

#### Crit.1.2-01-ee06-OBS

Le patient, et/ou ses proches ou aidants, sont informés de leurs obligations (respect de l'environnement hospitalier, respect des personnels et des autres usagers, charte de la laïcité, droit à l'image...).

Oui  Non  Non applicable

**certification HAS**

**GESTION DES  
ÉVÉNEMENTS  
INDÉSIRABLES  
GRAVES**

**grille Calista**



**V2025**

Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GR11-358138

Site géographique  
FORAP

Service Unité

Méthode      Sous méthode  
Traceur ciblé      Gestion des évènements indésirables graves

Description traceur  
Book FORAP 2025

Commentaire  
no value

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

## Professionnels

### Critère n°1.2-02

Le patient connaît les informations nécessaires à sa prise en charge

#### Crit.1.2-02-ee06-TCI

L'équipe informe tout patient, ou sa personne de confiance, de l'évènement indésirable imputable à une activité de prévention, de diagnostic ou de soins lors de sa prise en charge, des actions immédiates mises en place, de l'analyse de l'évènement.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.1-04

L'établissement impulse la culture de la déclaration des évènements indésirables dont les presqu'accidents

#### Crit.3.1-04-ee01-TCI

Les évènements indésirables graves associés aux soins sont systématiquement analysés, en associant les équipes concernées, selon les méthodes promues par la HAS.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.1-04

L'établissement impulse la culture de la déclaration des évènements indésirables dont les presqu'accidents

#### Crit.3.1-04-ee03-TCI

Les évènements indésirables graves associés aux soins sont systématiquement déclarés sur le portail de signalement des évènements sanitaires indésirables. Ils font l'objet d'un volet 2 au plus tard 3 mois après le volet 1.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.1-04

L'établissement impulse la culture de la déclaration des évènements indésirables dont les presqu'accidents

#### Crit.3.1-04-ee04-TCI

Les évènements indésirables associés aux soins analysés et déclarés dans le cadre de l'accréditation sont aussi transmis au sein de l'établissement et les actions d'amélioration issues des analyses collectives contribuent au programme d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.1-04

L'établissement impulse la culture de la déclaration des évènements indésirables dont les presqu'accidents

#### Crit.3.1-04-ee02-TCI

Une synthèse des facteurs contributifs (ou causes profondes) des évènements indésirables associés aux soins, dont des presqu'accidents, et des résultats des plans d'actions mis en place sont diffusés aux professionnels et aux représentants des usagers.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.2-08

Les équipes respectent les précautions standards d'hygiène

#### Crit.2.2-08-ee01-OBS

L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : zéro bijou aux mains et aux poignets, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee03-OBS

Les pratiques garantissent la dignité, l'intimité et l'intégrité du patient.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee04-OBS

Les locaux garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-02

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

#### Crit.1.1-02-ee04-OBS

En cas de prise en charge de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement et les locaux sont adaptés au respect de leur intimité, dignité ainsi qu'à leur sécurité.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-03

Le patient bénéficie du respect de la confidentialité et du secret professionnel

#### Crit.1.1-03-ee05-OBS

Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee06-OBS

Les personnes, particulièrement en situation de handicap physique, mental et sensoriel, peuvent accéder à l'établissement et y circuler aisément.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee05-OBS

Les équipements garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-13

Les équipes se coordonnent pour la réalisation des transports intrahospitaliers des patients

#### Crit.2.1-13-ee04-OBS

Les conditions de sécurité, de confidentialité et de confort du patient lors de son transport sont respectées (matériel fonctionnel, protections adéquates...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-09

Les équipes respectent les précautions complémentaires d'hygiène

#### Crit.2.2-09-ee04-OBS

L'équipe utilise les équipements de protection individuelle selon les recommandations (pas de masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, gants (stériles ou non) éliminés immédiatement après le geste, changés entre deux patients, pas de surblouse hors des chambres...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent les risques, notamment infectieux, liés aux équipements et aux pratiques professionnelles

#### Crit.2.3-06-ee04-OBS

L'équipe porte une tenue et des équipements (tunique, pantalon, masque) adaptés et strictement dédiés au secteur interventionnel.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.2-13

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation des rayonnements ionisants

#### Crit.2.2-13-ee06-OBS

Dans les secteurs utilisant des rayonnements ionisants, les professionnels utilisent les équipements de protection individuels (tablier, lunettes, ...) et les dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'approvisionnement des produits de santé

#### Crit.2.2-04-ee05-OBS

Le contrôle du stockage des produits de santé est effectif avec retrait des périmés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-07

La gouvernance a une politique de sécurité de ses professionnels

#### Crit.3.2-07-ee04-OBS

L'environnement de travail contribue à la sécurité des professionnels (équipements, locaux, accès).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-09

L'établissement a un environnement favorable à la qualité de vie au travail

#### Crit.3.2-09-ee06-OBS

L'environnement de travail contribue à la qualité de vie au travail (propreté, décoration, aménagements pensés par et pour les professionnels...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-01

L'établissement entretient ses locaux et ses équipements

#### Crit.3.4-01-ee01-OBS

Les locaux sont entretenus et propres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-03

L'établissement agit pour la transition écologique

#### Crit.3.4-03-ee06-OBS

Le tri des déchets est opérationnel (poubelles de tri pour les différents types de déchets, faciles d'accès et des affiches expliquant les règles de tri).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-05

Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles qui peuvent l'accompagner pour son retour à domicile.

#### Crit.1.2-05-ee04-OBS

Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles, éventuellement sur le site internet, mis à jour et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.3-10

Le patient bénéficie de messages de prévention afin d'agir pour sa santé

#### Crit.1.3-10-ee04-OBS

Des messages de santé publique (vaccination, maltraitance, numéro national de prévention du suicide, don d'organe et de tissus...) et de prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) récents et adaptés sont disponibles dans les services.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°1.4-01

Le patient est invité à exprimer sa satisfaction et à faire part de son expérience

#### Crit.1.4-01-ee06-OBS

Le macaron associé au niveau de certification et aux résultats des IQSS en diffusion publique, dont e-Satis, sont lisiblement affichés aux accueils de l'établissement.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-01

Le patient connaît les informations nécessaires à son séjour

#### Crit.1.2-01-ee06-OBS

Le patient, et/ou ses proches ou aidants, sont informés de leurs obligations (respect de l'environnement hospitalier, respect des personnels et des autres usagers, charte de la laïcité, droit à l'image...).

Oui  Non  Non applicable

certification HAS

**CIRCUIT DU  
MÉDICAMENT**

grille Calista



Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GR11-358141

Site géographique  
FORAP

Service Unité

Méthode      Sous méthode  
Traceur ciblé    Circuit du médicament et des produits de santé

Description traceur  
Book FORAP 2025

Commentaire  
no value

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

Professionnels
<b>Critère n°2.2-02</b> Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription des médicaments <b>Crit.2.2-02-ee05-TCI</b> Les prescriptions sont réalisées en temps utile par des professionnels habilités sans retranscription par des professionnels non médicaux. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°2.2-02</b> Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription des médicaments <b>Crit.2.2-02-ee02-TCI</b> La prescription mentionne clairement l'identification et la signature du prescripteur, la date et l'heure, la dénomination des molécules en DCI, la posologie, le solvant et son volume (injectable), et la voie d'administration. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°2.2-02</b> Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription des médicaments <b>Crit.2.2-02-ee01-TCI</b> La prescription d'entrée prend en compte le traitement habituel du patient. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°2.2-02</b> Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription des médicaments <b>Crit.2.2-02-ee04-TCI</b> Toute prescription conditionnelle est argumentée en référence à une valeur seuil. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.4-02

La pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée

#### Crit.2.4-02-ee01-TCI

L'établissement met en place les éléments-clés d'un programme de bon usage des antibiotiques (politique, plan de formation des personnes ressources, stratégie d'évaluation : indicateurs et programme d'évaluation).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.4-02

La pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée

#### Crit.2.4-02-ee02-TCI

Les praticiens sont formés au bon usage des antibiotiques, notamment ceux en cours de cursus.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.4-02

La pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée

#### Crit.2.4-02-ee04-TCI

Les praticiens se réfèrent à un référentiel pour l'antibiothérapie et peuvent faire appel à un référent en antibiothérapie.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.4-02

La pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée

#### Crit.2.4-02-ee03-TCI

Toute prescription d'un traitement antibiotique et/ou sa prolongation est justifiée dans le dossier.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.4-02

La pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée

#### Crit.2.4-02-ee05-TCI

Les prescriptions d'antibiotiques sont systématiquement réévaluées entre la 24e et la 72e heure.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.4-02

La pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée

#### Crit.2.4-02-ee06-TCI

L'EOH, les équipes, le référent en antibiothérapie, la PUI et le laboratoire de microbiologie, le cas échéant, surveillent leur consommation d'antibiotiques et les résistances aux antibiotiques..

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-02

Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription des médicaments

#### Crit.2.2-02-ee03-TCI

La capacité d'autogestion et d'autonomie du patient (hors programme PAAM) dans la prise de son traitement habituel est évaluée, réévaluée et tracée par le prescripteur.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-07

L'établissement promeut l'auto-administration de ses médicaments par le patient en cours d'hospitalisation (PAAM)

#### Crit.2.2-07-ee01-TCI

Les services volontaires définissent les critères de déploiement du programme " Patient en auto-administration de ses médicaments (PAAM) en hospitalisation " et les indicateurs d'évaluation de la démarche.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.2-07

L'établissement promeut l'auto-administration de ses médicaments par le patient en cours d'hospitalisation (PAAM)

#### Crit.2.2-07-ee02-TCI

Les services et les patients volontaires mettent en œuvre le programme " Patient en auto-administration de ses médicaments (PAAM) en hospitalisation " en personnalisant le programme aux patients concernés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-07

L'établissement promeut l'auto-administration de ses médicaments par le patient en cours d'hospitalisation (PAAM)

#### Crit.2.2-07-ee03-TCI

Une évaluation de la démarche " Patient en auto-administration de ses médicaments (PAAM) en hospitalisation " est conduite collectivement et des actions d'amélioration sont mises en place.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-03

Les équipes respectent les bonnes pratiques de dispensation des médicaments

#### Crit.2.2-03-ee01-TCI

Le pharmacien réalise l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance en s'appuyant sur les données biologiques du patient et l'accès à son dossier.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-03

Les équipes respectent les bonnes pratiques de dispensation des médicaments

#### Crit.2.2-03-ee05-TCI

La gouvernance met à disposition des professionnels de l'établissement un(des) logiciel(s) adapté(s) pour faciliter et optimiser les analyses pharmaceutiques.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-03

Les équipes respectent les bonnes pratiques de dispensation des médicaments

#### Crit.2.2-03-ee06-TCI

Le choix du(des) logiciel(s) est réalisé en conformité avec le plan de maîtrise des dispositifs médicaux numériques mis en place au sein de l'établissement.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-03

Les équipes respectent les bonnes pratiques de dispensation des médicaments

#### Crit.2.2-03-ee02-TCI

Les interventions pharmaceutiques sont prises en compte par les services prescripteurs.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-03

Les équipes respectent les bonnes pratiques de dispensation des médicaments

#### Crit.2.2-03-ee04-TCI

L'avis du pharmacien est sollicité lors des réunions de concertation pluriprofessionnelle.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-04

Les équipes réalisent la conciliation médicamenteuse pour les populations ciblées

#### Crit.2.1-04-ee01-TCI

La conciliation médicamenteuse est engagée pour les secteurs et profils de patients les plus à risque (gériatrie, oncologie, patients âgés polymédicamentés, patients sous chimiothérapies...).

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.1-04

Les équipes réalisent la conciliation médicamenteuse pour les populations ciblées

#### Crit.2.1-04-ee02-TCI

La conciliation médicamenteuse est programmée pour les secteurs et profils de patients les plus à risque (gériatrie, oncologie, patients âgés polymédicamentés, patients sous chimiothérapies...) dans lesquels elle n'est pas déjà réalisée.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-04

Les équipes réalisent la conciliation médicamenteuse pour les populations ciblées

#### Crit.2.1-04-ee03-TCI

La conciliation médicamenteuse est réalisée selon les bonnes pratiques avec notamment : les 3 sources d'information, la rencontre du patient et/ou son entourage, l'échange médico-pharmaceutique.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-04

Les équipes réalisent la conciliation médicamenteuse pour les populations ciblées

#### Crit.2.1-04-ee04-TCI

Le bilan médicamenteux est accessible dans le dossier patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-04

Les équipes réalisent la conciliation médicamenteuse pour les populations ciblées

#### Crit.2.1-04-ee05-TCI

Une évaluation de la pertinence de l'activité de conciliation est réalisée (bilan de la conciliation) et les corrections apportées.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'approvisionnement des produits de santé

#### Crit.2.2-04-ee03-TCI

Le stockage des produits de santé se fait dans les bonnes conditions à la pharmacie à usage intérieur et dans les services de soins.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'approvisionnement des produits de santé

#### Crit.2.2-04-ee02-TCI

Le pharmacien identifie les risques liés aux ruptures de stock, informe les prescripteurs et met en place des actions palliatives en collaboration avec les utilisateurs.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-06

Les équipes préviennent les risques d'erreur médicamenteuse.

#### Crit.2.2-06-ee04-TCI

Le circuit des préparations en atmosphère contrôlée (chimiothérapie, immunothérapie, biothérapie, nutrition parentérale, radiopharmaceutique...) est maîtrisé (prescription, analyse pharmaceutique, préparation, libération, transport, stockage et administration).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'approvisionnement des produits de santé

#### Crit.2.2-04-ee04-TCI

Les conditions de transport des produits de santé sont adaptées et sécurisées.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.2-03

Les équipes respectent les bonnes pratiques de dispensation des médicaments

#### Crit.2.2-03-ee03-TCI

La délivrance des médicaments est adaptée aux besoins des services (journalier, hebdomadaire, mensuel) au regard des prescriptions.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'approvisionnement des produits de santé

#### Crit.2.2-04-ee01-TCI

Les modalités d'approvisionnement répondent aux besoins des professionnels, notamment pour parer à tout besoin urgent de produits de santé.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-06

Les équipes préviennent les risques d'erreur médicamenteuse.

#### Crit.2.2-06-ee03-TCI

Une liste des médicaments les plus à risque, établie de manière collégiale, est adaptée à l'activité et connue des professionnels.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-06

Les équipes préviennent les risques d'erreur médicamenteuse.

#### Crit.2.2-06-ee01-TCI

Les professionnels sont formés à la prévention du risque médicamenteux.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-06

Les équipes préviennent les risques d'erreur médicamenteuse.

#### Crit.2.2-06-ee02-TCI

Les professionnels connaissent les moyens de maîtrise des médicaments les plus à risque.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-05

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments.

#### Crit.2.2-05-ee03-TCI

Les situations à risque (injectables, médicaments reconstitués en pédiatrie, pousse seringue électrique, PCA, chimiothérapies, préparations de poches de perfusion avec reconstitution, multiplicité des préparations...) devant faire l'objet de précautions particulières ont été identifiées et les bonnes pratiques mises en œuvre.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-05

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments.

#### Crit.2.2-05-ee01-TCI

Les professionnels habilités respectent les bonnes pratiques de préparation en évitant les interruptions de tâches.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-05

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments.

#### Crit.2.2-05-ee04-TCI

La concordance entre le produit, le patient et la prescription est systématiquement vérifiée avant l'administration par les professionnels habilités.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.2-05

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments.

#### Crit.2.2-05-ee02-TCI

Les professionnels habilités respectent les bonnes pratiques d'administration.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-05

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments.

#### Crit.2.2-05-ee05-TCI

L'administration du médicament ou le motif de non-administration est tracé dans son dossier au moment de la prise par les professionnels habilités.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-05

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments.

#### Crit.2.2-05-ee06-TCI

La prise de son traitement habituel par le patient autonome (hors programme PAAM) est tracée par les professionnels habilités.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-06

Les équipes préviennent les risques d'erreur médicamenteuse.

#### Crit.2.2-06-ee05-TCI

Les erreurs médicamenteuses sont analysées en équipe et font l'objet d'un plan d'actions suivi.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.2-08

Les équipes respectent les précautions standards d'hygiène

#### Crit.2.2-08-ee01-OBS

L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : zéro bijou aux mains et aux poignets, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee03-OBS

Les pratiques garantissent la dignité, l'intimité et l'intégrité du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee04-OBS

Les locaux garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-02

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

#### Crit.1.1-02-ee04-OBS

En cas de prise en charge de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement et les locaux sont adaptés au respect de leur intimité, dignité ainsi qu'à leur sécurité.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°1.1-03

Le patient bénéficie du respect de la confidentialité et du secret professionnel

#### Crit.1.1-03-ee05-OBS

Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee06-OBS

Les personnes, particulièrement en situation de handicap physique, mental et sensoriel, peuvent accéder à l'établissement et y circuler aisément.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee05-OBS

Les équipements garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-13

Les équipes se coordonnent pour la réalisation des transports intrahospitaliers des patients

#### Crit.2.1-13-ee04-OBS

Les conditions de sécurité, de confidentialité et de confort du patient lors de son transport sont respectées (matériel fonctionnel, protections adéquates...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-09

Les équipes respectent les précautions complémentaires d'hygiène

#### Crit.2.2-09-ee04-OBS

L'équipe utilise les équipements de protection individuelle selon les recommandations (pas de masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, gants (stériles ou non) éliminés immédiatement après le geste, changés entre deux patients, pas de surblouse hors des chambres...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent les risques, notamment infectieux, liés aux équipements et aux pratiques professionnelles

#### Crit.2.3-06-ee04-OBS

L'équipe porte une tenue et des équipements (tunique, pantalon, masque) adaptés et strictement dédiés au secteur interventionnel.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-13

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation des rayonnements ionisants

#### Crit.2.2-13-ee06-OBS

Dans les secteurs utilisant des rayonnements ionisants, les professionnels utilisent les équipements de protection individuels (tablier, lunettes, ...) et les dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'approvisionnement des produits de santé

#### Crit.2.2-04-ee05-OBS

Le contrôle du stockage des produits de santé est effectif avec retrait des périmés.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°3.2-07

La gouvernance a une politique de sécurité de ses professionnels

#### Crit.3.2-07-ee04-OBS

L'environnement de travail contribue à la sécurité des professionnels (équipements, locaux, accès).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-09

L'établissement a un environnement favorable à la qualité de vie au travail

#### Crit.3.2-09-ee06-OBS

L'environnement de travail contribue à la qualité de vie au travail (propreté, décoration, aménagements pensés par et pour les professionnels...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-01

L'établissement entretient ses locaux et ses équipements

#### Crit.3.4-01-ee01-OBS

Les locaux sont entretenus et propres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-03

L'établissement agit pour la transition écologique

#### Crit.3.4-03-ee06-OBS

Le tri des déchets est opérationnel (poubelles de tri pour les différents types de déchets, faciles d'accès et des affiches expliquant les règles de tri).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-05

Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles qui peuvent l'accompagner pour son retour à domicile.

#### Crit.1.2-05-ee04-OBS

Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles, éventuellement sur le site internet, mis à jour et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.3-10

Le patient bénéficie de messages de prévention afin d'agir pour sa santé

#### Crit.1.3-10-ee04-OBS

Des messages de santé publique (vaccination, maltraitance, numéro national de prévention du suicide, don d'organe et de tissus...) et de prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) récents et adaptés sont disponibles dans les services.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.4-01

Le patient est invité à exprimer sa satisfaction et à faire part de son expérience

#### Crit.1.4-01-ee06-OBS

Le macaron associé au niveau de certification et aux résultats des IQSS en diffusion publique, dont e-Satis, sont lisiblement affichés aux accueils de l'établissement.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-01

Le patient connaît les informations nécessaires à son séjour

#### Crit.1.2-01-ee06-OBS

Le patient, et/ou ses proches ou aidants, sont informés de leurs obligations (respect de l'environnement hospitalier, respect des personnels et des autres usagers, charte de la laïcité, droit à l'image...).

Oui  Non  Non applicable

**certification HAS**

**PRÉVENTION  
DES IAS**

**grille Calista**



**V2025**

Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GR11-358140

Site géographique  
FORAP

Service Unité

Méthode Sous méthode  
Traceur ciblé Prévention des infections associées aux soins

Description traceur  
Book FORAP 2025

Commentaire  
no value

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

Professionnels
<p><b>Critère n°2.2-08</b></p> <p>Les équipes respectent les précautions standards d'hygiène</p> <p><b>Crit.2.2-08-ee02-TCI</b></p> <p>L'équipe respecte les indications d'hygiène des mains : avant et après contact avec le patient, avant un geste aseptique, après le risque d'exposition à un liquide biologique et après un contact avec l'environnement du patient.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.2-08</b></p> <p>Les équipes respectent les précautions standards d'hygiène</p> <p><b>Crit.2.2-08-ee03-TCI</b></p> <p>L'équipe privilégie la désinfection des mains par friction hydroalcoolique. Elle connaît les rares indications du lavage à l'eau et au savon.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.2-09</b></p> <p>Les équipes respectent les précautions complémentaires d'hygiène</p> <p><b>Crit.2.2-09-ee02-TCI</b></p> <p>L'équipe connaît les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standards.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.2-09</b></p> <p>Les équipes respectent les précautions complémentaires d'hygiène</p> <p><b>Crit.2.2-09-ee03-TCI</b></p> <p>La mise en place des précautions complémentaires est effective, fait l'objet d'une prescription médicale ou d'un protocole validé et l'information donnée au patient est tracée dans le dossier.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>

## Professionnels

### Critère n°2.2-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié aux dispositifs invasifs

#### Crit.2.2-10-ee01-TCI

L'équipe applique les protocoles de pose et d'entretien des abords vasculaires (veineux, périphériques et centraux, et artériels), drainage urinaire et ventilation assistée.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié aux dispositifs invasifs

#### Crit.2.2-10-ee02-TCI

La date de pose ou du geste impliquant le dispositif est tracée dans le dossier.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié aux dispositifs invasifs

#### Crit.2.2-10-ee03-TCI

Pour les dispositifs invasifs qui le requièrent (abords veineux et sondes notamment), la pertinence de leur maintien est réévaluée périodiquement selon les recommandations de bonnes pratiques.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié aux dispositifs invasifs

#### Crit.2.2-10-ee04-TCI

Une surveillance des taux d'infections liés aux dispositifs invasifs est assurée en lien avec l'équipe opérationnelle d'hygiène. Les résultats sont connus des équipes.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-08

Les équipes respectent les précautions standards d'hygiène

#### Crit.2.2-08-ee05-TCI

L'équipe connaît les précautions à prendre et conduites à tenir en cas d'accident d'exposition au sang.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-08

Les équipes respectent les précautions standards d'hygiène

#### Crit.2.2-08-ee04-TCI

L'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excréta : respect des précautions standards lors des manipulations (notamment port des EPI), matériel adapté et en bon état (bassin et lave-bassin), maintenance des équipements assurée, et existence d'une procédure dégradée en cas de panne.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-08

Les équipes respectent les précautions standards d'hygiène

#### Crit.2.2-08-ee06-TCI

L'équipe améliore ses pratiques en matière de précautions standards d'hygiène à l'appui de l'analyse régulière de ses indicateurs en lien avec l'équipe opérationnelle d'hygiène.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.2-08

Les équipes respectent les précautions standards d'hygiène

#### Crit.2.2-08-ee01-OBS

L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : zéro bijou aux mains et aux poignets, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee03-OBS

Les pratiques garantissent la dignité, l'intimité et l'intégrité du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee04-OBS

Les locaux garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-02

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

#### Crit.1.1-02-ee04-OBS

En cas de prise en charge de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement et les locaux sont adaptés au respect de leur intimité, dignité ainsi qu'à leur sécurité.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-03

Le patient bénéficie du respect de la confidentialité et du secret professionnel

#### Crit.1.1-03-ee05-OBS

Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee06-OBS

Les personnes, particulièrement en situation de handicap physique, mental et sensoriel, peuvent accéder à l'établissement et y circuler aisément.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee05-OBS

Les équipements garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-13

Les équipes se coordonnent pour la réalisation des transports intrahospitaliers des patients

#### Crit.2.1-13-ee04-OBS

Les conditions de sécurité, de confidentialité et de confort du patient lors de son transport sont respectées (matériel fonctionnel, protections adéquates...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-09

Les équipes respectent les précautions complémentaires d'hygiène

#### Crit.2.2-09-ee04-OBS

L'équipe utilise les équipements de protection individuelle selon les recommandations (pas de masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, gants (stériles ou non) éliminés immédiatement après le geste, changés entre deux patients, pas de surblouse hors des chambres...).

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.3-06

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent les risques, notamment infectieux, liés aux équipements et aux pratiques professionnelles

#### Crit.2.3-06-ee04-OBS

L'équipe porte une tenue et des équipements (tunique, pantalon, masque) adaptés et strictement dédiés au secteur interventionnel.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-13

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation des rayonnements ionisants

#### Crit.2.2-13-ee06-OBS

Dans les secteurs utilisant des rayonnements ionisants, les professionnels utilisent les équipements de protection individuels (tablier, lunettes, ...) et les dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'approvisionnement des produits de santé

#### Crit.2.2-04-ee05-OBS

Le contrôle du stockage des produits de santé est effectif avec retrait des périmés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-07

La gouvernance a une politique de sécurité de ses professionnels

#### Crit.3.2-07-ee04-OBS

L'environnement de travail contribue à la sécurité des professionnels (équipements, locaux, accès).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-09

L'établissement a un environnement favorable à la qualité de vie au travail

#### Crit.3.2-09-ee06-OBS

L'environnement de travail contribue à la qualité de vie au travail (propreté, décoration, aménagements pensés par et pour les professionnels...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-01

L'établissement entretient ses locaux et ses équipements

#### Crit.3.4-01-ee01-OBS

Les locaux sont entretenus et propres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-03

L'établissement agit pour la transition écologique

#### Crit.3.4-03-ee06-OBS

Le tri des déchets est opérationnel (poubelles de tri pour les différents types de déchets, faciles d'accès et des affiches expliquant les règles de tri).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-05

Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles qui peuvent l'accompagner pour son retour à domicile.

#### Crit.1.2-05-ee04-OBS

Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles, éventuellement sur le site internet, mis à jour et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°1.3-10

Le patient bénéficie de messages de prévention afin d'agir pour sa santé

#### Crit.1.3-10-ee04-OBS

Des messages de santé publique (vaccination, maltraitance, numéro national de prévention du suicide, don d'organe et de tissus...) et de prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) récents et adaptés sont disponibles dans les services.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.4-01

Le patient est invité à exprimer sa satisfaction et à faire part de son expérience

#### Crit.1.4-01-ee06-OBS

Le macaron associé au niveau de certification et aux résultats des IQSS en diffusion publique, dont e-Satis, sont lisiblement affichés aux accueils de l'établissement.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-01

Le patient connaît les informations nécessaires à son séjour

#### Crit.1.2-01-ee06-OBS

Le patient, et/ou ses proches ou aidants, sont informés de leurs obligations (respect de l'environnement hospitalier, respect des personnels et des autres usagers, charte de la laïcité, droit à l'image...).

Oui  Non  Non applicable



**certification HAS**

**ÉLECTROCONVUL-  
SIVOTHÉRAPIE**

**grille Calista**



Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GR11-358134

Site géographique  
FORAP

Service Unité

Méthode Sous méthode  
Traceur ciblé Electroconvulsivothérapie

Description traceur  
Book FORAP 2025

Commentaire  
no value

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

## Professionnels

### Critère n°2.3-15

Les équipes mettent en œuvre des mesures de prévention des risques liés à l'électroconvulsivothérapie

#### Crit.2.3-15-ee01-TCI

La pertinence du recours à l'électroconvulsivothérapie est argumentée dans le dossier du patient et / ou le DMP.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes mettent en œuvre des mesures de prévention des risques liés à l'électroconvulsivothérapie

#### Crit.2.3-15-ee02-TCI

Pour définir le rythme et le nombre de séances d'électroconvulsivothérapie à réaliser, l'équipe en analyse les bénéfices et les risques et les partage avec le patient. Cette analyse est tracée et réajustée en fonction de l'évolution de l'état clinique du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes mettent en œuvre des mesures de prévention des risques liés à l'électroconvulsivothérapie

#### Crit.2.3-15-ee03-TCI

Les comptes-rendus de la consultation préanesthésique et de la visite préanesthésique (réalisées dans les délais conformes) contiennent tous les éléments nécessaires à l'évaluation du risque anesthésique en amont de la séance d'électroconvulsivothérapie.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes mettent en œuvre des mesures de prévention des risques liés à l'électroconvulsivothérapie

#### Crit.2.3-15-ee04-TCI

L'acte d'électroconvulsivothérapie est réalisé au sein d'un site spécifique en présence des professionnels formés (a minima : le médecin psychiatre, l'anesthésiste et l'infirmier).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes mettent en œuvre des mesures de prévention des risques liés à l'électroconvulsivothérapie

#### Crit.2.3-15-ee05-TCI

La surveillance du patient postinterventionnelle d'un acte d'électroconvulsivothérapie est assurée dans un environnement adapté et sécurisé.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes mettent en œuvre des mesures de prévention des risques liés à l'électroconvulsivothérapie

#### Crit.2.3-15-ee06-TCI

Les équipes mettent en œuvre des actions d'amélioration sur la base de l'analyse des résultats des indicateurs et/ou l'analyse de la pertinence de l'acte d'électroconvulsivothérapie.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.2-08

Les équipes respectent les précautions standards d'hygiène

#### Crit.2.2-08-ee01-OBS

L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : zéro bijou aux mains et aux poignets, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee03-OBS

Les pratiques garantissent la dignité, l'intimité et l'intégrité du patient.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee04-OBS

Les locaux garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-02

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

#### Crit.1.1-02-ee04-OBS

En cas de prise en charge de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement et les locaux sont adaptés au respect de leur intimité, dignité ainsi qu'à leur sécurité.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-03

Le patient bénéficie du respect de la confidentialité et du secret professionnel

#### Crit.1.1-03-ee05-OBS

Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee06-OBS

Les personnes, particulièrement en situation de handicap physique, mental et sensoriel, peuvent accéder à l'établissement et y circuler aisément.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee05-OBS

Les équipements garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-13

Les équipes se coordonnent pour la réalisation des transports intrahospitaliers des patients

#### Crit.2.1-13-ee04-OBS

Les conditions de sécurité, de confidentialité et de confort du patient lors de son transport sont respectées (matériel fonctionnel, protections adéquates...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-09

Les équipes respectent les précautions complémentaires d'hygiène

#### Crit.2.2-09-ee04-OBS

L'équipe utilise les équipements de protection individuelle selon les recommandations (pas de masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, gants (stériles ou non) éliminés immédiatement après le geste, changés entre deux patients, pas de surblouse hors des chambres...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent les risques, notamment infectieux, liés aux équipements et aux pratiques professionnelles

#### Crit.2.3-06-ee04-OBS

L'équipe porte une tenue et des équipements (tunique, pantalon, masque) adaptés et strictement dédiés au secteur interventionnel.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.2-13

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation des rayonnements ionisants

#### Crit.2.2-13-ee06-OBS

Dans les secteurs utilisant des rayonnements ionisants, les professionnels utilisent les équipements de protection individuels (tablier, lunettes, ...) et les dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'approvisionnement des produits de santé

#### Crit.2.2-04-ee05-OBS

Le contrôle du stockage des produits de santé est effectif avec retrait des périmés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-07

La gouvernance a une politique de sécurité de ses professionnels

#### Crit.3.2-07-ee04-OBS

L'environnement de travail contribue à la sécurité des professionnels (équipements, locaux, accès).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-09

L'établissement a un environnement favorable à la qualité de vie au travail

#### Crit.3.2-09-ee06-OBS

L'environnement de travail contribue à la qualité de vie au travail (propreté, décoration, aménagements pensés par et pour les professionnels...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-01

L'établissement entretient ses locaux et ses équipements

#### Crit.3.4-01-ee01-OBS

Les locaux sont entretenus et propres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-03

L'établissement agit pour la transition écologique

#### Crit.3.4-03-ee06-OBS

Le tri des déchets est opérationnel (poubelles de tri pour les différents types de déchets, faciles d'accès et des affiches expliquant les règles de tri).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-05

Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles qui peuvent l'accompagner pour son retour à domicile.

#### Crit.1.2-05-ee04-OBS

Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles, éventuellement sur le site internet, mis à jour et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.3-10

Le patient bénéficie de messages de prévention afin d'agir pour sa santé

#### Crit.1.3-10-ee04-OBS

Des messages de santé publique (vaccination, maltraitance, numéro national de prévention du suicide, don d'organe et de tissus...) et de prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) récents et adaptés sont disponibles dans les services.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°1.4-01

Le patient est invité à exprimer sa satisfaction et à faire part de son expérience

#### Crit.1.4-01-ee06-OBS

Le macaron associé au niveau de certification et aux résultats des IQSS en diffusion publique, dont e-Satis, sont lisiblement affichés aux accueils de l'établissement.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-01

Le patient connaît les informations nécessaires à son séjour

#### Crit.1.2-01-ee06-OBS

Le patient, et/ou ses proches ou aidants, sont informés de leurs obligations (respect de l'environnement hospitalier, respect des personnels et des autres usagers, charte de la laïcité, droit à l'image...).

Oui  Non  Non applicable

certification HAS

**ISOLEMENT**

grille Calista



Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GR11-358135

Site géographique  
FORAP

Service Unité

Méthode Sous méthode  
Traceur ciblé Isolement

Description traceur  
Book FORAP 2025

Commentaire  
no value

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

## Professionnels

### Critère n°2.3-14

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'isolement, qu'il soit assorti ou non de contentions, des patients hospitalisés sans consentement

#### Crit.2.3-14-ee01-TCI

Dans le respect de la réglementation en vigueur et des recommandations de bonnes pratiques, la décision d'isolement prise par un psychiatre, assortie ou non d'une prescription de contention, est tracée dans le dossier du patient. La décision précise les modalités de surveillance (indications, fréquence, point de contention le cas échéant)

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-14

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'isolement, qu'il soit assorti ou non de contentions, des patients hospitalisés sans consentement

#### Crit.2.3-14-ee02-TCI

Un examen psychiatrique et somatique est réalisé au moment de la mise en isolement.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-14

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'isolement, qu'il soit assorti ou non de contentions, des patients hospitalisés sans consentement

#### Crit.2.3-14-ee03-TCI

L'isolement se fait dans un espace dédié respectant l'intimité, la dignité et la sécurité du patient. S'il est assorti d'une contention, le patient dispose d'un moyen pour appeler les soignants.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-14

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'isolement, qu'il soit assorti ou non de contentions, des patients hospitalisés sans consentement

#### Crit.2.3-14-ee04-TCI

Dans le respect de la décision, l'infirmier surveille l'état somatique et psychique du patient et le trace dans son dossier.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-14

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'isolement, qu'il soit assorti ou non de contentions, des patients hospitalisés sans consentement

#### Crit.2.3-14-ee05-TCI

À la sortie d'isolement, il est proposé au patient de reprendre avec l'équipe l'épisode pour prévenir la récurrence de l'épisode de violence qui a nécessité l'indication de la mesure. Cette analyse clinique est tracée dans le dossier du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-14

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'isolement, qu'il soit assorti ou non de contentions, des patients hospitalisés sans consentement

#### Crit.2.3-14-ee06-TCI

L'équipe analyse des indicateurs de pratiques cliniques en lien avec l'isolement et des éventuelles contentions qui l'accompagne.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.2-08

Les équipes respectent les précautions standards d'hygiène

#### Crit.2.2-08-ee01-OBS

L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : zéro bijou aux mains et aux poignets, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee03-OBS

Les pratiques garantissent la dignité, l'intimité et l'intégrité du patient.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee04-OBS

Les locaux garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-02

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

#### Crit.1.1-02-ee04-OBS

En cas de prise en charge de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement et les locaux sont adaptés au respect de leur intimité, dignité ainsi qu'à leur sécurité.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-03

Le patient bénéficie du respect de la confidentialité et du secret professionnel

#### Crit.1.1-03-ee05-OBS

Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee06-OBS

Les personnes, particulièrement en situation de handicap physique, mental et sensoriel, peuvent accéder à l'établissement et y circuler aisément.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee05-OBS

Les équipements garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-13

Les équipes se coordonnent pour la réalisation des transports intrahospitaliers des patients

#### Crit.2.1-13-ee04-OBS

Les conditions de sécurité, de confidentialité et de confort du patient lors de son transport sont respectées (matériel fonctionnel, protections adéquates...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-09

Les équipes respectent les précautions complémentaires d'hygiène

#### Crit.2.2-09-ee04-OBS

L'équipe utilise les équipements de protection individuelle selon les recommandations (pas de masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, gants (stériles ou non) éliminés immédiatement après le geste, changés entre deux patients, pas de surblouse hors des chambres...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent les risques, notamment infectieux, liés aux équipements et aux pratiques professionnelles

#### Crit.2.3-06-ee04-OBS

L'équipe porte une tenue et des équipements (tunique, pantalon, masque) adaptés et strictement dédiés au secteur interventionnel.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.2-13

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation des rayonnements ionisants

#### Crit.2.2-13-ee06-OBS

Dans les secteurs utilisant des rayonnements ionisants, les professionnels utilisent les équipements de protection individuels (tablier, lunettes, ...) et les dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'approvisionnement des produits de santé

#### Crit.2.2-04-ee05-OBS

Le contrôle du stockage des produits de santé est effectif avec retrait des périmés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-07

La gouvernance a une politique de sécurité de ses professionnels

#### Crit.3.2-07-ee04-OBS

L'environnement de travail contribue à la sécurité des professionnels (équipements, locaux, accès).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-09

L'établissement a un environnement favorable à la qualité de vie au travail

#### Crit.3.2-09-ee06-OBS

L'environnement de travail contribue à la qualité de vie au travail (propreté, décoration, aménagements pensés par et pour les professionnels...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-01

L'établissement entretient ses locaux et ses équipements

#### Crit.3.4-01-ee01-OBS

Les locaux sont entretenus et propres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-03

L'établissement agit pour la transition écologique

#### Crit.3.4-03-ee06-OBS

Le tri des déchets est opérationnel (poubelles de tri pour les différents types de déchets, faciles d'accès et des affiches expliquant les règles de tri).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-05

Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles qui peuvent l'accompagner pour son retour à domicile.

#### Crit.1.2-05-ee04-OBS

Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles, éventuellement sur le site internet, mis à jour et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.3-10

Le patient bénéficie de messages de prévention afin d'agir pour sa santé

#### Crit.1.3-10-ee04-OBS

Des messages de santé publique (vaccination, maltraitance, numéro national de prévention du suicide, don d'organe et de tissus...) et de prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) récents et adaptés sont disponibles dans les services.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°1.4-01

Le patient est invité à exprimer sa satisfaction et à faire part de son expérience

#### Crit.1.4-01-ee06-OBS

Le macaron associé au niveau de certification et aux résultats des IQSS en diffusion publique, dont e-Satis, sont lisiblement affichés aux accueils de l'établissement.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-01

Le patient connaît les informations nécessaires à son séjour

#### Crit.1.2-01-ee06-OBS

Le patient, et/ou ses proches ou aidants, sont informés de leurs obligations (respect de l'environnement hospitalier, respect des personnels et des autres usagers, charte de la laïcité, droit à l'image...).

Oui  Non  Non applicable



certification HAS

**RESTRICTION  
DE LIBERTÉ**

**grille Calista**



Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GR11-358139

Site géographique  
FORAP

Service Unité

Méthode Sous méthode  
Traceur ciblé Restriction de liberté

Description traceur  
Book FORAP 2025

Commentaire  
no value

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

Professionnels
<p><b>Critère n°2.4-03</b></p> <p>La pertinence du recours à des mesures restrictives de liberté (limitation des contacts, des visites, retrait d'effets personnels) est argumentée et réévaluée</p> <p><b>Crit.2.4-03-ee02-TCI</b></p> <p>Au-delà d'une mesure de sécurité ponctuelle, la mesure de restriction de liberté fait l'objet d'une décision médicale précisant les modalités de mise en œuvre (points de contention, modalité de restrictions de liberté, diurnes ou nocturnes, durée, modalités de surveillance et d'évaluation).</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.4-03</b></p> <p>La pertinence du recours à des mesures restrictives de liberté (limitation des contacts, des visites, retrait d'effets personnels) est argumentée et réévaluée</p> <p><b>Crit.2.4-03-ee03-TCI</b></p> <p>Au-delà d'une mesure de sécurité ponctuelle, l'utilisation de mesures de restriction de liberté fait l'objet d'une analyse pluridisciplinaire bénéfiques/risques tracée dans le dossier.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.4-03</b></p> <p>La pertinence du recours à des mesures restrictives de liberté (limitation des contacts, des visites, retrait d'effets personnels) est argumentée et réévaluée</p> <p><b>Crit.2.4-03-ee04-TCI</b></p> <p>Au-delà d'une mesure de sécurité ponctuelle, la pertinence du maintien de la restriction de liberté est systématiquement réévaluée.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.4-03</b></p> <p>La pertinence du recours à des mesures restrictives de liberté (limitation des contacts, des visites, retrait d'effets personnels) est argumentée et réévaluée</p> <p><b>Crit.2.4-03-ee05-TCI</b></p> <p>L'établissement conduit une démarche de réduction des risques par la promotion des alternatives à des mesures de restriction de liberté en particulier chez les patients à risque de chute ou de déambulation pathologique.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>

## Observations

### Critère n°2.2-08

Les équipes respectent les précautions standards d'hygiène

#### Crit.2.2-08-ee01-OBS

L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : zéro bijou aux mains et aux poignets, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee03-OBS

Les pratiques garantissent la dignité, l'intimité et l'intégrité du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee04-OBS

Les locaux garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-02

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

#### Crit.1.1-02-ee04-OBS

En cas de prise en charge de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement et les locaux sont adaptés au respect de leur intimité, dignité ainsi qu'à leur sécurité.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-03

Le patient bénéficie du respect de la confidentialité et du secret professionnel

#### Crit.1.1-03-ee05-OBS

Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee06-OBS

Les personnes, particulièrement en situation de handicap physique, mental et sensoriel, peuvent accéder à l'établissement et y circuler aisément.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee05-OBS

Les équipements garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-13

Les équipes se coordonnent pour la réalisation des transports intrahospitaliers des patients

#### Crit.2.1-13-ee04-OBS

Les conditions de sécurité, de confidentialité et de confort du patient lors de son transport sont respectées (matériel fonctionnel, protections adéquates...).

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.2-09

Les équipes respectent les précautions complémentaires d'hygiène

#### Crit.2.2-09-ee04-OBS

L'équipe utilise les équipements de protection individuelle selon les recommandations (pas de masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, gants (stériles ou non) éliminés immédiatement après le geste, changés entre deux patients, pas de surblouse hors des chambres...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent les risques, notamment infectieux, liés aux équipements et aux pratiques professionnelles

#### Crit.2.3-06-ee04-OBS

L'équipe porte une tenue et des équipements (tunique, pantalon, masque) adaptés et strictement dédiés au secteur interventionnel.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-13

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation des rayonnements ionisants

#### Crit.2.2-13-ee06-OBS

Dans les secteurs utilisant des rayonnements ionisants, les professionnels utilisent les équipements de protection individuels (tablier, lunettes, ...) et les dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'approvisionnement des produits de santé

#### Crit.2.2-04-ee05-OBS

Le contrôle du stockage des produits de santé est effectif avec retrait des périmés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-07

La gouvernance a une politique de sécurité de ses professionnels

#### Crit.3.2-07-ee04-OBS

L'environnement de travail contribue à la sécurité des professionnels (équipements, locaux, accès).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-09

L'établissement a un environnement favorable à la qualité de vie au travail

#### Crit.3.2-09-ee06-OBS

L'environnement de travail contribue à la qualité de vie au travail (propreté, décoration, aménagements pensés par et pour les professionnels...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-01

L'établissement entretient ses locaux et ses équipements

#### Crit.3.4-01-ee01-OBS

Les locaux sont entretenus et propres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-03

L'établissement agit pour la transition écologique

#### Crit.3.4-03-ee06-OBS

Le tri des déchets est opérationnel (poubelles de tri pour les différents types de déchets, faciles d'accès et des affiches expliquant les règles de tri).

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°1.2-05

Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles qui peuvent l'accompagner pour son retour à domicile.

#### Crit.1.2-05-ee04-OBS

Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles, éventuellement sur le site internet, mis à jour et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.3-10

Le patient bénéficie de messages de prévention afin d'agir pour sa santé

#### Crit.1.3-10-ee04-OBS

Des messages de santé publique (vaccination, maltraitance, numéro national de prévention du suicide, don d'organe et de tissus...) et de prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) récents et adaptés sont disponibles dans les services.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.4-01

Le patient est invité à exprimer sa satisfaction et à faire part de son expérience

#### Crit.1.4-01-ee06-OBS

Le macaron associé au niveau de certification et aux résultats des IQSS en diffusion publique, dont e-Satis, sont lisiblement affichés aux accueils de l'établissement.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-01

Le patient connaît les informations nécessaires à son séjour

#### Crit.1.2-01-ee06-OBS

Le patient, et/ou ses proches ou aidants, sont informés de leurs obligations (respect de l'environnement hospitalier, respect des personnels et des autres usagers, charte de la laïcité, droit à l'image...).

Oui  Non  Non applicable

certification HAS

**SECTEURS  
INTERVENTIONNELS**

grille Calista



V2025

Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GR11-358136

Site géographique  
FORAP

Service Unité

Méthode Sous méthode  
Traceur ciblé Secteurs interventionnels

Description traceur  
Book FORAP 2025

Commentaire  
no value

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

Professionnels
<p><b>Critère n°2.1-07</b></p> <p>Les équipes des secteurs interventionnels se coordonnent pour la prise en charge des patients</p> <p><b>Crit.2.1-07-ee01-TCI</b></p> <p>La charte de fonctionnement/règlement intérieur du bloc opératoire et des secteurs interventionnels précise les modes de fonctionnement (pilotage de l'organisation, circuits de prise en charge, les responsabilités, les ressources matérielles et humaines...).</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.1-07</b></p> <p>Les équipes des secteurs interventionnels se coordonnent pour la prise en charge des patients</p> <p><b>Crit.2.1-07-ee02-TCI</b></p> <p>La programmation opératoire est établie entre l'opérateur, l'anesthésiste et le chef de bloc et validée en conseil de bloc.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.1-07</b></p> <p>Les équipes des secteurs interventionnels se coordonnent pour la prise en charge des patients</p> <p><b>Crit.2.1-07-ee03-TCI</b></p> <p>La programmation opératoire prend en compte l'organisation de la SSPI.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.3-06</b></p> <p>Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent les risques, notamment infectieux, liés aux équipements et aux pratiques professionnelles</p> <p><b>Crit.2.3-06-ee01-TCI</b></p> <p>L'équipe réalise toutes les étapes de préparation du patient selon le protocole en vigueur (douche, traitement des pilosités le cas échéant), défini avec l'équipe opérationnelle d'hygiène.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>

## Professionnels

### Critère n°2.1-07

Les équipes des secteurs interventionnels se coordonnent pour la prise en charge des patients

#### Crit.2.1-07-ee04-TCI

Les équipes se transmettent les informations utiles en amont et en aval de l'intervention pour sécuriser la prise en charge du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-04

Les professionnels maîtrisent la prise en charge anesthésique des patients

#### Crit.2.3-04-ee03-TCI

Les professionnels des salles interventionnelles et de la SSPI tracent la conformité des équipements d'anesthésie à l'ouverture de la salle.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent les risques, notamment infectieux, liés aux équipements et aux pratiques professionnelles

#### Crit.2.3-06-ee03-TCI

Les professionnels des salles interventionnelles tracent la conformité des équipements opératoires à l'ouverture de la salle.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-05

Les équipes maîtrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs

#### Crit.2.3-05-ee01-TCI

La prescription d'antibioprophylaxie utile, systématiquement réalisée dès la consultation préanesthésique ou préopératoire, est tracée dans le dossier du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-05

Les équipes maîtrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs

#### Crit.2.3-05-ee02-TCI

Dans les cas spécifiques (IMC élevé, portage de germe résistant aux antibiotiques...), l'antibioprophylaxie est adaptée.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-05

Les équipes maîtrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs

#### Crit.2.3-05-ee03-TCI

L'antibioprophylaxie est conforme au protocole en fonction du type de chirurgie et du terrain (molécule, dosage, moment de l'administration et durée de l'antibioprophylaxie) selon les recommandations de bonnes pratiques les plus récentes.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent les risques, notamment infectieux, liés aux équipements et aux pratiques professionnelles

#### Crit.2.3-06-ee02-TCI

Avant l'acte interventionnel, l'équipe réalise l'antisepsie cutanée selon le protocole en vigueur.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-09

Les équipes des secteurs interventionnels améliorent leurs pratiques en analysant les modalités de réalisation de la check-list « Sécurité du patient »

#### Crit.2.3-09-ee01-TCI

Une check-list, éventuellement adaptée selon les recommandations de la HAS, est systématiquement réalisée de façon exhaustive par les équipes des blocs opératoires et des secteurs interventionnels à chaque étape.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.3-09

Les équipes des secteurs interventionnels améliorent leurs pratiques en analysant les modalités de réalisation de la check-list « Sécurité du patient »

#### Crit.2.3-09-ee02-TCI

La check-list est réalisée en présence des professionnels concernés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-04

Les professionnels maîtrisent la prise en charge anesthésique des patients

#### Crit.2.3-04-ee04-TCI

En SSPI, les bonnes pratiques d'extubation sont appliquées par des professionnels habilités.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-04

Les professionnels maîtrisent la prise en charge anesthésique des patients

#### Crit.2.3-04-ee02-TCI

L'aptitude à la sortie de SSPI est validée médicalement ou évaluée sous condition de score validé médicalement.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispositifs médicaux invasifs réutilisables thermosensibles

#### Crit.2.3-07-ee01-TCI

Les professionnels qui ont la charge de la désinfection des dispositifs médicaux invasifs réutilisables thermosensibles sont formés et habilités.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispositifs médicaux invasifs réutilisables thermosensibles

#### Crit.2.3-07-ee02-TCI

La liste du parc actif des dispositifs médicaux réutilisables thermosensibles est actualisée.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispositifs médicaux invasifs réutilisables thermosensibles

#### Crit.2.3-07-ee03-TCI

Les conditions et circuits de désinfection et de stockage des dispositifs médicaux invasifs réutilisables thermosensibles sont conformes aux bonnes pratiques.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispositifs médicaux invasifs réutilisables thermosensibles

#### Crit.2.3-07-ee05-TCI

La référence du dispositif médical invasif réutilisable thermosensible est tracée dans le compte-rendu de l'examen.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispositifs médicaux invasifs réutilisables thermosensibles

#### Crit.2.3-07-ee06-TCI

Pour chaque dispositif médical invasif réutilisable thermosensible, un carnet de vie regroupe toutes les informations le concernant : actes réalisés, opérations de nettoyage-désinfection, de maintenance ou de contrôle microbiologique.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.4-07

Les équipes des secteurs interventionnels améliorent leurs pratiques en analysant leurs indicateurs

#### Crit.2.4-07-ee01-TCI

Les équipes de chirurgie, d'anesthésie et des secteurs interventionnels mettent en place des actions d'amélioration basées sur l'analyse des indicateurs de fonctionnement des blocs opératoires et des secteurs interventionnels (taux d'occupation de salle, taux réel d'occupation de salle, débordement...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.4-07

Les équipes des secteurs interventionnels améliorent leurs pratiques en analysant leurs indicateurs

#### Crit.2.4-07-ee02-TCI

Les équipes de chirurgie, d'anesthésie et des secteurs interventionnels mettent en place des actions d'amélioration basées sur l'analyse des écarts de programmation (différence entre ce qui est programmé et ce qui est réalisé, délai de reprogrammation).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-07

Les équipes des secteurs interventionnels se coordonnent pour la prise en charge des patients

#### Crit.2.1-07-ee05-TCI

La qualité des informations transmises fait l'objet d'une analyse régulière et entraîne, si besoin, des actions d'amélioration.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-05

Les équipes maîtrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs

#### Crit.2.3-05-ee04-TCI

L'équipe des secteurs interventionnels met en place des actions d'amélioration basées sur l'analyse des pratiques en matière d'antibioprophylaxie.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-09

Les équipes des secteurs interventionnels améliorent leurs pratiques en analysant les modalités de réalisation de la check-list « Sécurité du patient »

#### Crit.2.3-09-ee03-TCI

Des évaluations de la mise en œuvre de la check-list sont suivies par les équipes des blocs opératoires et des secteurs interventionnels (en particulier, le suivi des Go/No Go).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-09

Les équipes des secteurs interventionnels améliorent leurs pratiques en analysant les modalités de réalisation de la check-list « Sécurité du patient »

#### Crit.2.3-09-ee04-TCI

Les équipes des blocs opératoires et des secteurs interventionnels mettent en œuvre des actions d'amélioration sur la base de l'analyse des résultats des indicateurs de suivi des modalités de réalisation de la check-list.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.4-07

Les équipes des secteurs interventionnels améliorent leurs pratiques en analysant leurs indicateurs

#### Crit.2.4-07-ee03-TCI

Les équipes des secteurs interventionnels mettent en place des actions d'amélioration basées sur l'analyse des mesures de prévention des infections : port des tenues, hygiène des mains, préparation cutanée, discipline (nombre de personnes en salle, ouvertures des portes, allées et venues...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.4-07

Les équipes des secteurs interventionnels améliorent leurs pratiques en analysant leurs indicateurs

#### Crit.2.4-07-ee04-TCI

Les équipes des secteurs interventionnels mettent en place des actions d'amélioration basées sur l'analyse des infections du site opératoire.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.3-07

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispositifs médicaux invasifs réutilisables thermosensibles

#### Crit.2.3-07-ee04-TCI

Les résultats des contrôles microbiologiques des dispositifs médicaux invasifs réutilisables thermosensibles, analysés avec l'EOH, attestent de la maîtrise du risque infectieux. En cas de résultats non conformes, la conduite à tenir est respectée et des actions d'amélioration sont mises en oeuvre.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.2-08

Les équipes respectent les précautions standards d'hygiène

#### Crit.2.2-08-ee01-OBS

L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : zéro bijou aux mains et aux poignets, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee03-OBS

Les pratiques garantissent la dignité, l'intimité et l'intégrité du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee04-OBS

Les locaux garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-02

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

#### Crit.1.1-02-ee04-OBS

En cas de prise en charge de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement et les locaux sont adaptés au respect de leur intimité, dignité ainsi qu'à leur sécurité.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-03

Le patient bénéficie du respect de la confidentialité et du secret professionnel

#### Crit.1.1-03-ee05-OBS

Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee06-OBS

Les personnes, particulièrement en situation de handicap physique, mental et sensoriel, peuvent accéder à l'établissement et y circuler aisément.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité au sein d'un environnement sécurisé

#### Crit.1.1-01-ee05-OBS

Les équipements garantissent la dignité, l'intimité et la sécurité du patient.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.1-13

Les équipes se coordonnent pour la réalisation des transports intrahospitaliers des patients

#### Crit.2.1-13-ee04-OBS

Les conditions de sécurité, de confidentialité et de confort du patient lors de son transport sont respectées (matériel fonctionnel, protections adéquates...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-09

Les équipes respectent les précautions complémentaires d'hygiène

#### Crit.2.2-09-ee04-OBS

L'équipe utilise les équipements de protection individuelle selon les recommandations (pas de masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, gants (stériles ou non) éliminés immédiatement après le geste, changés entre deux patients, pas de surblouse hors des chambres...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent les risques, notamment infectieux, liés aux équipements et aux pratiques professionnelles

#### Crit.2.3-06-ee04-OBS

L'équipe porte une tenue et des équipements (tunique, pantalon, masque) adaptés et strictement dédiés au secteur interventionnel.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-13

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation des rayonnements ionisants

#### Crit.2.2-13-ee06-OBS

Dans les secteurs utilisant des rayonnements ionisants, les professionnels utilisent les équipements de protection individuels (tablier, lunettes, ...) et les dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'approvisionnement des produits de santé

#### Crit.2.2-04-ee05-OBS

Le contrôle du stockage des produits de santé est effectif avec retrait des périmés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-07

La gouvernance a une politique de sécurité de ses professionnels

#### Crit.3.2-07-ee04-OBS

L'environnement de travail contribue à la sécurité des professionnels (équipements, locaux, accès).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-09

L'établissement a un environnement favorable à la qualité de vie au travail

#### Crit.3.2-09-ee06-OBS

L'environnement de travail contribue à la qualité de vie au travail (propreté, décoration, aménagements pensés par et pour les professionnels...).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.4-01

L'établissement entretient ses locaux et ses équipements

#### Crit.3.4-01-ee01-OBS

Les locaux sont entretenus et propres.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°3.4-03

L'établissement agit pour la transition écologique

#### Crit.3.4-03-ee06-OBS

Le tri des déchets est opérationnel (poubelles de tri pour les différents types de déchets, faciles d'accès et des affiches expliquant les règles de tri).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-05

Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles qui peuvent l'accompagner pour son retour à domicile.

#### Crit.1.2-05-ee04-OBS

Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles, éventuellement sur le site internet, mis à jour et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.3-10

Le patient bénéficie de messages de prévention afin d'agir pour sa santé

#### Crit.1.3-10-ee04-OBS

Des messages de santé publique (vaccination, maltraitance, numéro national de prévention du suicide, don d'organe et de tissus...) et de prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) récents et adaptés sont disponibles dans les services.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.4-01

Le patient est invité à exprimer sa satisfaction et à faire part de son expérience

#### Crit.1.4-01-ee06-OBS

Le macaron associé au niveau de certification et aux résultats des IQSS en diffusion publique, dont e-Satis, sont lisiblement affichés aux accueils de l'établissement.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-01

Le patient connaît les informations nécessaires à son séjour

#### Crit.1.2-01-ee06-OBS

Le patient, et/ou ses proches ou aidants, sont informés de leurs obligations (respect de l'environnement hospitalier, respect des personnels et des autres usagers, charte de la laïcité, droit à l'image...).

Oui  Non  Non applicable